

Service d'information statutaire et réglementaire

Le Département met à la disposition de toute structure d'enseignement artistique qu'elle soit de statut public ou privé, un service d'information statutaire et réglementaire gratuit.

Service d'information statutaire et réglementaire

Cette fonction de conseil est destinée aux directeurs, enseignants, présidents d'associations, responsables de ressources humaines de collectivités. Elle est réalisée par Lydie Grondin de l'agence Cultures et collectivités locales. Les réponses apportées s'appuient sur les textes réglementaires et la jurisprudence en vigueur.

Elle est mise en œuvre sous forme de réponses à des questions écrites envoyées à : mact@saoneetloire71.fr. Il est utile de joindre tout document permettant d'analyser la situation (arrêté, contrat, convention etc.)



Département
de Saône-et-Loire

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser